



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT
ET DE LA FORMATION
BUREAU DU RECRUTEMENT
ET DE LA PROMOTION PROFESSIONNELLE
Section préparation aux concours et examens professionnels

Notice à l'usage des stagiaires

Préparation aux épreuves du concours interne pour l'accès au grade de technicien de classe normale des systèmes d'information et de communication du ministère de l'intérieur

Session 2020

CONDITIONS D'ADMISSION À CONCOURIR :

Ce concours est ouvert aux fonctionnaires et agents de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'[article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986](#) portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au troisième alinéa du 2° de l'article 19 de la loi du 11 janvier 1984 susvisée, dans les conditions fixées par cet alinéa.

1 - OBJECTIFS DE LA PRÉPARATION

L'épreuve écrite

La préparation à l'épreuve d'admissibilité consiste à renforcer la capacité des participants à répondre aux exigences de l'épreuve écrite comprenant un traitement de questions et une résolution de cas pratiques, à partir d'un dossier portant sur l'une des deux options suivantes choisie par le candidat le jour de l'épreuve :

- infrastructures et réseaux,
- solutions logicielles et systèmes d'information.

L'épreuve orale

La préparation à l'épreuve d'admission consiste à renforcer la capacité des participants à préparer les éléments de leur parcours professionnel ainsi qu'à se présenter face à un jury dans les meilleures conditions, au regard des exigences de l'épreuve orale et en tenant compte des attentes des jurys.

2 - CONTENU ET DEROULEMENT DE LA PREPARATION ÉCRITE

Le ministère de l'Intérieur propose aux candidats une préparation plus axée sur des apports méthodologiques.

Trois devoirs leur sont proposés. Outre les devoirs, une méthodologie et des cahiers d'exercices autocorrectifs seront mis à leur disposition.

Il sera également mis à leur disposition un renforcement du dispositif pédagogique en communication écrite leur permettant de se perfectionner en orthographe, grammaire et conjugaison.

3 - CONTENU ET DEROULEMENT DE LA PREPARATION ORALE *(en cas d'admissibilité)*

Une préparation à l'épreuve orale réservée aux candidats admissibles sera organisée sur trois journées au Centre national de formation (CNF) du ministère de l'Intérieur situé 27, Cours des Petites Écuries à Lognes (77185) :

- deux journées de présentiel axées sur des apports théoriques mais aussi des exercices de mise en situation et/ou cas concrets, de débriefing avec le groupe et le stagiaire. L'approche pédagogique sera participative (travail en groupe, sous-groupe, individuel) ;
- une journée consistant en un oral blanc avec un jury d'entraînement.

4 - OBLIGATION D'ASSIDUITE

Les stagiaires inscrits à la préparation s'engagent à respecter les modalités suivantes :

- renvoyer les devoirs à la correction aux dates prévues ;
- transmettre à la correction un minimum de deux devoirs sur les trois proposés ;
- suivre la formation en présentiel (si option choisie) ;
- se présenter aux épreuves du concours interne.

Toute préparation ultérieure, quelle qu'elle soit, sera refusée au stagiaire n'ayant pas respecté ces obligations.

5 - AIDE À LA CONSTITUTION DU DOSSIER RAEP

Une formation en ligne est accessible depuis l'intranet ou internet à partir de ce lien <https://eformation.sdrf.drh.interieur.gouv.fr/course/view.php?id=185>.

L'ouverture d'un compte est demandée aux nouveaux utilisateurs. Les candidats connus de la plate-forme doivent utiliser le nom d'utilisateur qui leur a été créé lors d'une inscription à une préparation de concours, de cours en ligne, etc... .

Cette formation e-learning est composée de plusieurs modules de quelques minutes chacun. Ces modules aideront le candidat à comprendre l'objectif du dossier de reconnaissance des acquis et de l'expérience professionnelle (RAEP) et lui permettront de travailler à la constitution de son propre dossier.

Les inscriptions aux journées en présentiel, réservées aux agents de l'administration centrale, sont réalisées indépendamment des préparations sur l'offre de formation de la sous-direction du recrutement et de la formation (SDRF).

Pour accéder à la fiche d'inscription et connaître les dates de sessions, veuillez consulter sur le site intranet de la DRH rubrique **RECRUTEMENT & FORMATION > L'OFFRE DE FORMATION** ou cliquez [ici](#).

Des formations en présentiel d'aide à la constitution du dossier RAEP sont organisées au niveau local pour les agents situés en province.

6 - INSCRIPTION A LA PREPARATION

La fiche d'inscription devra être complétée, dactylographiée par le candidat, visée par son supérieur hiérarchique. Elle devra être adressée à l'animateur (ou correspondant) de la formation pour signature, qui sera chargé de la recenser.

Les candidats devront impérativement mentionner sur la fiche d'inscription leur numéro de matricule (indiqué au dos de la carte agent).

Cette procédure d'inscription s'applique désormais à tous les candidats quel que soit leur périmètre d'affectation.

Toute demande d'inscription qui parviendra incomplète ou après le vendredi 13 mars 2020 ne sera pas prise en compte.

7 - FINANCEMENT

Pédagogie: la prise en charge de cette préparation est assurée par la sous-direction du recrutement et de la formation.

Logistique (pour les formations en présentiel) : Les frais liés à l'hébergement, au transport et à la restauration des candidats sont à leur charge.

Attention : la sous-direction du recrutement et de la formation ne finance qu'une seule préparation par année et par apprenant.

8 - OBSERVATIONS

L'inscription à cette préparation ne vaut pas inscription au concours interne.

Les candidats doivent s'inscrire au concours par :

-> voie postale à l'adresse suivante :

27, cours des Petites Ecuries – 77185 LOGNES

ou

-> voie électronique sur le site internet du ministère : www.interieur.gouv.fr

Il est recommandé de privilégier l'inscription par voie électronique.

Dates prévisionnelles du concours interne de technicien des systèmes d'information et de communication du ministère de l'intérieur au titre de l'année 2020 :

Date d'ouverture des inscriptions au concours: **mardi 2 juin 2020**

Date de clôture des inscriptions par voie électronique ou postale : **jeudi 2 juillet 2020**

Date limite d'envoi des dossiers RAEP (par voie électronique ou postale) : **mercredi 28 octobre 2020**

Date prévisionnelle de l'épreuve écrite d'admissibilité : **jeudi 17 septembre 2020**

Date prévisionnelle de l'épreuve orale d'admission : **entre le 17 et 26 novembre 2020**